

Séance du 27 novembre 2012

COMPTE RENDU

Membres présents : tous les membres en exercice

Excusés : Messieurs Bernard PIVETEAU ; et Madame Christelle CHAUVIN

Monsieur Didier CHAUVET a été nommé secrétaire de séance

Le procès-verbal de la séance du 30 octobre 2012 a été adopté.

Monsieur le Maire a demandé l'autorisation de rajouter un sujet à l'ordre du jour : le chauffage de la salle de sports.

1°/ Future Mairie

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée, la plainte de M. & Mme FONTENEAU Jean au sujet du bruit qu'ils perçoivent de la route depuis que la haie a été coupée.

Monsieur le Maire demande à l'assemblée de se prononcer sur un mur anti-bruit.

Après étude et délibération et à vote à bulletins secrets (12 non pour 12 votants), le Conseil Municipal refuse de faire un mur anti bruit au bord de la future mairie.

Monsieur le Maire s'est retiré de l'assemblée.

Monsieur Hervé JOBARD, 2^{ème} adjoint expose le projet et l'étude estimative qui a été réalisé pour les travaux extérieurs de la future mairie.

Après étude et délibération et à l'unanimité des membres présents, le CONSEIL MUNICIPAL décide de lancer la consultation d'appel d'offre pour les travaux de paysage pour la future mairie et l'agence postale et autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents afférents à ce dossier

Monsieur le Maire a regagné l'assemblée.

Monsieur le Maire informe l'assemblée que la signature des marchés pour les travaux intérieurs de l'aménagement de la future mairie & agence postale est prévue mercredi 28 novembre 2012 avec les entreprises qui ont été retenues.

2°/ Centre de Sante

Monsieur le Maire expose à l'assemblée l'avancée du projet du Centre de Santé.

Le médecin-généraliste Dr Mekdoud a emménagé à l'Oie le 17 novembre 2012, pour commencer son activité vers janvier-février 2013. En attendant, le Docteur Mekdoud participe bénévolement à l'élaboration du dossier avec les instances concernées et participe aux différents entretiens administratifs (Conseil Général, Agence Régionale de Santé, ...).

Monsieur le Maire présente l'étude préliminaire du parking.

Monsieur le Maire informe l'assemblée que le Centre de Soins des infirmières de Mouchamps est prêt à mettre une permanence à la MARPA.

4°/ Lotissement de "L'Hommeau 2"

Monsieur le Maire présente à l'assemblée un plan du futur lotissement et demande à l'assemblée de se prononcer.

Après étude et délibération et à l'unanimité par vote à mains levées le Conseil Municipal valide le plan et autorise Monsieur le Maire à signer et à déposer la demande de permis d'aménager.

5°/ Le Chauffage de la salle de sports

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que lors de la séance du 30 octobre 2012, le CONSEIL MUNICIPAL avait décidé de mettre un chauffage dans la salle des sports qui est très froide et très humide.

La consultation pour le choix de l'entreprise qui réalisera l'installation du chauffage à la salle des sports va être lancée.

6°/- Terrain PIVETEAU

M. le Maire rappelle la délibération n°3/06-03-12 par laquelle la commune avait décidé de vendre un ensemble de parcelle de la zone artisanale de la Motte à Mr et Mme Régis PIVETEAU.

M. le Maire informe l'assemblée que l'acte ne précisait pas le taux de TVA sur le prix de vente, soit 3.50 € HT/m².

M. le Maire expose la règle qui s'applique lorsqu'il n'est pas possible de déterminer la valeur des terrains d'origine.

"Dans le cas où la collectivité ne peut établir le régime fiscal appliqué lors de l'acquisition, la TVA est calculée par défaut sur le prix total".

Ainsi, il convient d'appliquer le taux de 19.6 % au prix hors taxe fixé pour la vente des terrains.

M. le Maire demande à l'assemblée de se prononcer sur le taux de la TVA.

Après étude et délibération, le **CONSEIL MUNICIPAL** :

- ✓ Accepte le taux de 19.6 % au prix hors taxe fixé pour la vente des terrains,
- ✓ Autorise M. le Maire ou le 1^{er} adjoint à signer l'acte notarié

7°/ – Mme MOREAU – Remboursement électricité

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée qu'une partie de la maison des Brosses est louée par l'auto-école – Mme Nicole MOREAU depuis octobre 2011 et la société D-ROULE depuis le 1^{er} février 2012.

Monsieur le Maire ajoute :

- La commune a réalisé des travaux d'aménagement mais que ces derniers n'ont pas débuté dans les temps.
- que le gérant de la société a dû utiliser le compteur d'électricité de l'auto-école.

Aussi, Monsieur le Maire propose d'accorder une réduction de loyer 300.00 € pour le dédommagement.

Après étude et délibération et considérant les éléments présentés par Monsieur le Maire, le **CONSEIL MUNICIPAL**, après un vote à mains levées :

- Accorde à l'auto-école – MOREAU une réduction du loyer de novembre 2012 de 300.00 €
- Autorise Mr le Maire à faire le nécessaire pour l'annulation du titre correspondant

8°/ Vente PUAUD Bernard

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le propriétaire du terrain situé rue de la madone, cadastré section ZD n°460 et d'une superficie de 136 m² a proposé à la commune de l'acquérir.

Compte-tenu de son emplacement dans un virage, Monsieur le Maire explique qu'il serait souhaitable de l'acquérir et propose le prix de 4€ le m².

Après étude et délibération et vote à bulletins secrets (12 OUI – 0 NON) le **CONSEIL MUNICIPAL** :

- ✓ Accepte l'achat du terrain situé rue de la madone pour un prix de 4€/m²

9°/ Indemnité de Conseil

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée qu'outre les missions traditionnelles du Trésor, au profit des collectivités et des établissements publics locaux (exécution des recettes et des dépenses, tenue de la comptabilité), le receveur municipal exerce un rôle de conseil auprès de ces collectivités.

Ce rôle prend diverses formes :

- ✚ l'aide à la préparation budgétaire,
- ✚ conseil en matière d'exécution budgétaire et assistance pour les opérations nouvelles,
- ✚ l'assistance en matière d'opération complexes (opérations d'ordre, lotissements, affectation de résultat...),
- ✚ conseil par rapport au contrôle de légalité,
- ✚ analyse de la situation financière de la collectivité,
- ✚ assistance dans la mise en œuvre des réformes (utilisation des protocoles, dématérialisation),
- ✚ conseil en matière de recouvrement des produits locaux

Monsieur le Maire informe l'assemblée que dans le cadre de ce rôle une indemnité de conseil peut être attribuée par les collectivités et établissements publics locaux, en application des arrêtés interministériels des 16 décembre 1983 et 12 juillet 1990.

Monsieur le Maire précise que le receveur municipal a pris ses fonctions au 1^{er} janvier 2012.

Après délibération et à l'unanimité des membres, le CONSEIL MUNICIPAL fixe à 33 % le taux de l'indemnité accordée au receveur municipal en place, au titre de la gestion 2010, 2011 et 2012.

10°/ Agent Technique – Restaurant scolaire

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que vu l'augmentation du nombre d'enfants à prendre les repas au restaurant scolaire, il y a lieu d'augmenter le temps de travail d'un agent chargé de la surveillance et du service pendant l'heure du repas.

Compte-tenu de l'évolution de la charge de travail, Monsieur le Maire explique qu'il serait souhaitable de transformer le poste à 15h00 hebdomadaires en poste à 16h00 hebdomadaires pendant la période scolaire.

Après délibération et à l'unanimité des membres présents, le CONSEIL MUNICIPAL :

- ✓ Accepte de transformer le poste d'adjoint technique de 2^{ème} classe à 15h00 hebdomadaires en poste d'adjoint technique de 2^{ème} classe à 16h00 hebdomadaires à compter du 1^{er} décembre 2012 pendant la période scolaire et de classe,

11°/ Décisions Modificatives

Les modifications nécessaires à l'exécution du budget ont été adoptées

12°/ Eco Pass

Monsieur le Maire informe l'assemblée que la communauté de communes vient d'enregistrer le 1^{er} Eco Pass sur Vendrennes.

La commune de Vendrennes avait décidé de verser 750 € en complément de la communauté de communes et du conseil général à la condition d'avoir le label habitat grand axe 1.

13°/ Participation aux Frais de Fonctionnement de l'école publique de St Fulgent

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'il a reçu un courrier de M. le Maire de St Fulgent, précisant le montant de la participation des communes dont les enfants fréquentent l'école publique primaire, pour l'année scolaire 2011/2012, soit :

$$509.03 \text{ €} \times 4 = 2\,036.12 \text{ €}$$

Monsieur le Maire rappelle que conformément aux textes en vigueur, et sauf accord contraire entre les collectivités, la commune de résidence est tenue de participer à concurrence du coût moyen par élève.

Il soumet donc le dossier à l'assemblée municipale pour délibération.

Le **CONSEIL MUNICIPAL**, après étude et délibération et à l'unanimité des membres présents, dans la mesure où il ne peut pas déroger à la réglementation en vigueur, accepte de participer à hauteur du coût moyen par élève, soit au total pour l'année 2011 / 2012 un montant de 2 036.12 €

14°/ Vendée Logement : Garantie Partielle pour le prêt sans préfinancement dans le cadre de la PSLA

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que deux logements accessions vont être construits dans le lotissement du Fief du Clou. De ce fait, la commune doit accorder sa garantie pour la réalisation du projet.

La commune de Vendrennes accorde sa garantie pour le remboursement de la somme de 85 438.50 €, représentant 30% d'un emprunt d'un montant de 284 795.00 € que la société Vendée Logement esh se propose de contracter auprès du Crédit Mutuel Océan. Ce prêt est destiné à financer 2 logements en Location Accession sur Vendrennes.

15°/ Questions diverses

- *Groupama – remboursement pour le dégât des eaux de la future mairie*

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que lors de la séance du 28 août 2012, le Conseil Municipal avait accepté par délibération n°6/28-08-12 le chèque de 7 922.18 € comme un acompte au remboursement des dégâts des eaux de la maison BAIZET (Future Mairie).

Le Conseil Municipal avait approuvé la démarche de Monsieur le Maire auprès de l'assurance "Groupama" pour une demande de revalorisation des dégâts des eaux commis le deux avril deux mille douze à la maison BAIZET (Future Mairie) afin d'obtenir un complément du remboursement que la commune a reçu.

Monsieur le Maire annonce à l'assemblée que suite à l'acceptation du Conseil Municipal sur sa démarche pour obtenir un complément de remboursement, l'assurance "Groupama" a fait un complément d'indemnisation à la commune de Vendrennes de 10 000 € pour les dégâts des eaux commis le deux avril deux mille douze.

- *Collecte coquilles d'huîtres*

Monsieur Jean-Michel RABRÉAU, 3^{ème} adjoint présente à l'assemblée le projet de la Communauté de Communes pour la collecte des coquilles d'huîtres

Pendant les fêtes de fin d'année, la communauté de communes va organiser une collecte des coquilles d'huîtres. L'objectif est de diminuer le poids de la poubelle d'ordures ménagères.

Il demande à l'assemblée de se concerter pour l'emplacement de la benne qui sera déposée le jeudi 20 ou vendredi 21 décembre 2012 et enlevée le mardi 8 ou mercredi 9 janvier 2013.

Après étude et délibération, le Conseil Municipal décide de placer la benne en face de l'espace loisirs.

- *Dénomination de l'ancien presbytère*

Suite aux travaux de l'ancien presbytère et de l'installation du club photo au 1^{er} étage, Monsieur le Maire propose à l'assemblée de baptiser ce bâtiment, réflexion jusqu'au prochain conseil.

- *P.L.U*

Suite à l'arrêt de l'élaboration du P.L.U, la chambre d'agriculture a donné un avis défavorable Sans étudier en profondeur le dossier.

Monsieur le Maire présente le courrier qu'il a élaboré pour Monsieur le Préfet afin que le P.L.U de Vendrennes soit accepté avec de petites modifications.

- Invitation Club Photo
Madame Marie-France BUGEAUD, 1^{ère} adjoint annonce à l'assemblée que le club photo organise une porte-ouverte le 14 décembre à 19h.

- Date des vœux
Monsieur le Maire demande à l'assemblée de mettre une date pour les vœux de 2013.
Après étude et délibération, la date des vœux est fixée au samedi 12 janvier 2013 à 11h00.

TOUR DE TABLE

Marie-France BUGEAUD : Rappelle l'invitation des AFN pour le 9 décembre 2012 et demande si des personnes du conseil pourraient se rendre volontaire pour participer à la mise en place, au service du vin d'honneur

Marie-France BOISSELEAU : Signale que des personnes sont passés chez elle pour une pétition concernant la demande d'aire de jeux = dossier à l'étude pour le budget 2013.

Béatrice SIAUDEAU : Demande à la commune une salle pour les jeunes de 11 à 14 ans car l'association Familles Rurales se mobilise pour mettre en place un projet d'animation. Les jeunes ont besoin d'une salle pour se retrouver régulièrement. = salle des instits au foyer rural